



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Mercredi 20 janvier 2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Introduction.....	3
I. Le contexte budgétaire international et national	4
A. La conjoncture internationale.....	5
B. Le contexte national.....	6
C. Le contexte économique local	8
D. Le projet de loi de finances 2021	9
II. La situation financière de la commune	13
A. L'évolution des dépenses et des recettes.....	13
B. L'évolution des ressources humaines.....	24
C. L'épargne brute de la commune et sa capacité d'autofinancement	28
D. La gestion dynamique de la dette à Laxou	30
III. Les perspectives budgétaires et les priorités de la ville.....	33
A. Les perspectives budgétaires à court et moyen termes.....	33
B. Les priorités de la commune	40
Conclusion	47

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire

Ce débat permet :

- d'informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et la gestion de sa dette,
- de débattre au sein du conseil municipal sur les orientations budgétaires de l'exercice et leur financement, dans les deux mois précédents le vote du budget.

Les obligations légales

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Ainsi, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

"Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique."

Concrètement, l'instauration d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) apporte les principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune,
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique,
- le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Nous aborderons dans un premier temps le contexte économique international et national dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget 2021 de Laxou, puis nous échangerons sur la situation financière de la commune et enfin nous débattrons sur les perspectives financières et budgétaires de la ville de Laxou qui détermineront les priorités pour l'année 2021.

I. Le contexte budgétaire international et national

A. La conjoncture internationale

Une récession mondiale majeure en 2020

La crise économique engendrée par la crise sanitaire de la COVID-19, que certains appellent "le grand confinement", est la récession économique la plus sévère connue depuis la grande dépression des années 1930, le repli de l'économie mondiale étant supérieur à celui observé lors de la crise financière de 2009. Cette crise est véritablement mondiale : tous les pays qu'ils soient avancés, émergents ou en développement, sont en récession en 2020.



Dans son dernier rapport sur les perspectives de l'économie mondiale publié en octobre 2020, le Fonds Monétaire International (F.M.I.) prévoit toujours une grave récession en 2020 avec une décroissance du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) mondial de - 4,40 %.

Le redressement annoncé au cours du troisième trimestre 2020, engage le F.M.I. à prévoir un renforcement progressif tout au long de l'année 2021 sous réserve de l'impact des mesures de reconfinement. Ainsi les projections envisagent une croissance de 5,2 % en 2021. Ce rebond prévu pour 2021 à la suite de la profonde contraction enregistrée en 2020 se traduirait par une légère augmentation du P.I.B. mondial sur 2020 et 2021 de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2019.



Selon l'O.C.D.E., dans la plupart des économies, le niveau de production à la fin 2021 devrait rester en deçà de celui auquel il s'établissait à la fin 2019 et nettement inférieur à ce qui était prévu avant la pandémie, soulignant le risque que les coûts de la pandémie s'inscrivent dans la durée.

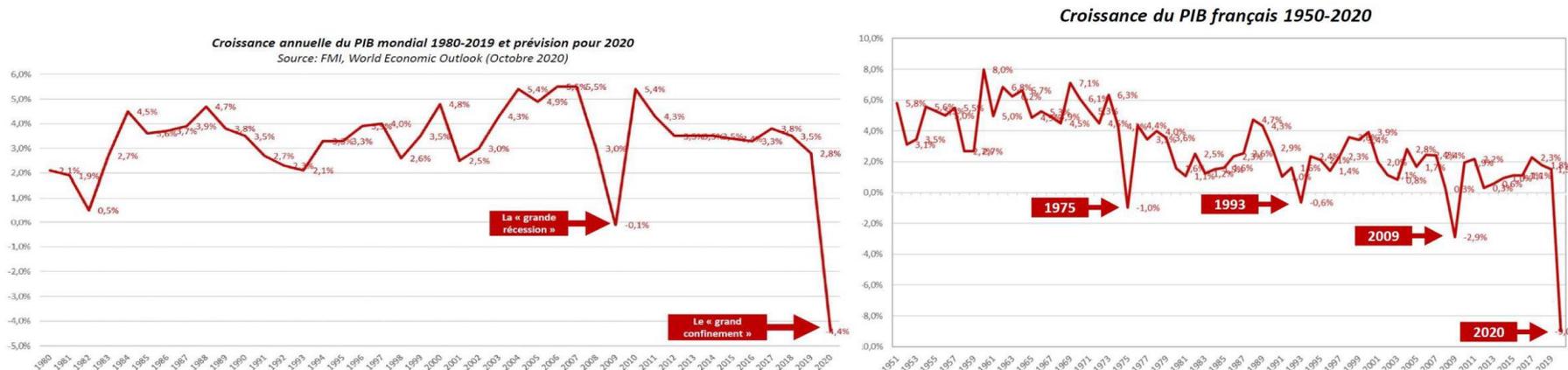
Parallèlement à cette crise sanitaire, il est important de rappeler qu'un accord a été trouvé entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Le BREXIT pourrait avoir un impact sur le PIB du Royaume-Uni et de ses partenaires européens.

B. Le contexte économique national

La crise mondiale de la COVID-19 a provoqué une onde de choc, d'abord sur le plan sanitaire, puis par contagion immédiate, sur le plan économique et social. Historiquement exceptionnelle, les conséquences de cette crise se caractérisent par :

- leur ampleur majeure, et d'une telle gravité qu'il reste difficile, encore aujourd'hui, de la circonscrire avec précision et exhaustivité,
- leur frappe nationale sur un plan sanitaire et la fragilisation sur un plan économique et social de la quasi-totalité des secteurs de l'économie,
- leur inscription dans le temps long et leur durabilité.

Dans sa dernière note de conjoncture de novembre, l'INSEE estime la perte de PIB en France autour de -10% en 2020 : "après une forte chute de l'activité économique au deuxième trimestre, à -18,9 % en écart au quatrième trimestre 2019, et un fort rebond ramenant cet écart à -4,1 % au troisième trimestre, la fin de l'année 2020 est marquée par une deuxième vague épidémique et la mise en place d'un reconfinement de la population. L'écart d'activité avec le niveau d'avant-crise se creuserait donc à nouveau en novembre, à -13 %".



Toutefois, elle évalue que les pertes d'activités sont très variables d'un secteur à l'autre. Les branches "hébergement et restauration", "transports et entreposage", "fabrication de matériels de transports et autres produits industriels" et "autres activités de services" sont particulièrement touchées, tandis que les branches "activités financières et d'assurances", "activités immobilières" et "cokéfaction et raffinage" ont été faiblement impactées. Ces dernières auraient retrouvé au quatrième trimestre leur niveau d'avant crise.

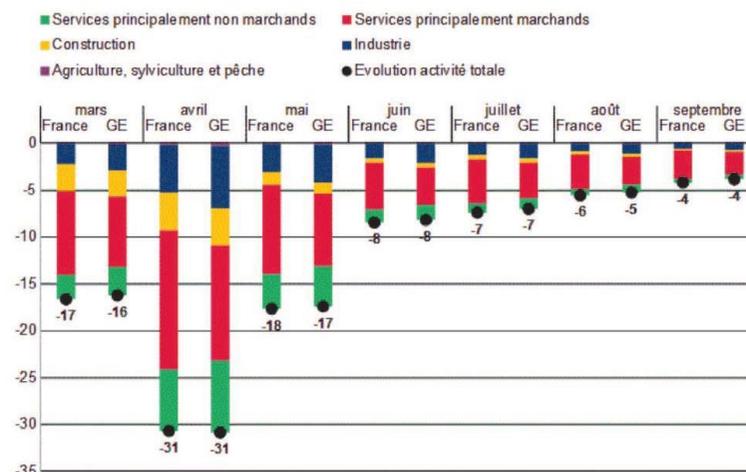
Pertes d'activités trimestrielles par rapport à la « normale » (2019) par branche d'activités
Source : INSEE, Octobre 2020, estimations 2nd trimestre, prévisions 3^{ème} et 4^{ème} trimestre

	Part dans le PIB	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Agriculture, sylviculture et pêche	2%	-6%	-3%	-2%
Industrie	14%	-23%	-6%	-4%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2%	-9%	-3%	-1%
Cokéfaction et raffinage	0%	-1%	-1%	0%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, de machines	1%	-23%	-4%	-2%
Fabrication de matériels de transport, Fabrication d'autres produits industriels	1%	-50%	-19%	-12%
Fabrication d'autres produits industriels	6%	-25%	-6%	-3%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2%	-15%	-5%	-4%
Construction	6%	-32%	-5%	-5%
Services principalement marchands	56%	-17%	-7%	-7%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10%	-20%	-4%	-3%
Transports et entreposage	5%	-28%	-19%	-20%
Hébergement et restauration	3%	-53%	-22%	-31%
Information et communication	5%	-9%	-4%	-4%
Activités financières et d'assurance	4%	-8%	-3%	0%
Activités immobilières	13%	-3%	0%	0%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	14%	-19%	-8%	-6%
Autres activités de services	3%	-36%	-16%	-17%
Services principalement non marchands	22%	-17%	-3%	-3%
Total	100%	-19%	-5%	-5%
dont principalement marchands	78%	-19%	-6%	-6%
dont principalement non marchands	22%	-17%	-3%	-3%

Le tissu associatif, le domaine sportif amateur, l'industrie culturelle, du spectacle et du tourisme seront fortement impactés par la crise sanitaire. Après une récession attendue à 11% du produit intérieur brut (PIB) en 2020, l'exécutif prévoit un rebond de la croissance de 6% du PIB en 2021. Il table sur un déficit 8,5% et une dette qui s'envole à 122,4% du PIB pour 2021.

C. Le contexte économique local

Dans sa dernière note de conjoncture pour le Grand Est, l'INSEE indique que l'activité économique repart depuis la fin du confinement, restant toutefois en septembre de 4 % inférieure à son niveau d'avant-crise. Les services principalement non marchands, par leur poids important dans l'activité économique, sont les contributeurs majeurs au ralentissement. Au 2^{ème} trimestre, l'activité se replie aussi dans tous les pays transfrontaliers du Grand Est.



Source : estimation INSEE au 06 octobre 2020

Ralentissement de l'activité économique par rapport à la situation d'avant crise (en %)

L'emploi dans la région diminue de 0,7 % au 2^{ème} trimestre après une chute de 2,0 % au 1^{er} trimestre. La région a ainsi perdu 52 400 emplois salariés au premier semestre (39 300 puis 13 100). Tous les secteurs d'activité sont touchés. Au niveau national, la baisse est un peu plus forte (- 0,9 % au 2nd trimestre, après -2,0 % au 1^{er} trimestre). Dans la région comme dans l'ensemble de la France, la chute de l'emploi est cependant nettement plus faible que le repli de l'activité économique, en partie grâce aux dispositifs d'aide aux entreprises, notamment l'activité partielle.

Les créations d'entreprises se contractent à nouveau au 2^{ème} trimestre, mais sont néanmoins plus soutenues que l'année précédente, certainement sous l'effet d'un « rattrapage » postconfinement. L'aide aux entreprises lors de la crise sanitaire a pu contribuer à limiter les défaillances au 2^{ème} trimestre.

Dans la construction, tous les indicateurs restent orientés à la baisse. Après un début d'année prometteur, la fréquentation hôtelière s'est effondrée durant le confinement ; elle reprend timidement depuis le mois de mai. L'hôtellerie économique a un peu moins souffert que celle de haut de gamme. La consommation d'électricité résidentielle demeure au-dessus de son niveau moyen tandis que celle hors résidentiel progresse lentement en restant inférieure au niveau moyen.

La situation des collectivités locales face à la crise diffère, selon la catégorie à laquelle elles appartiennent (régions, départements, métropoles, intercommunalités et communes) et des compétences obligatoires qu'elles exercent. Au sein d'une même catégorie, la situation diffère également en fonction des caractéristiques propres de chaque collectivité. De ce point de vue, la situation budgétaire et financière dans laquelle chaque collectivité se trouvait placée, avant le déclenchement de la crise, à une incidence directe et importante sur sa capacité à absorber les chocs de celle-ci. A cet égard, la bonne situation financière dans laquelle se trouve la ville de Laxou depuis de nombreuses années constitue un atout de premier plan.

D. Le projet de loi de finances (PLF) 2021

Le projet de loi de finances (PLF) 2021 est centré, pour les collectivités, sur un plan de relance de 100 Md€ sur deux ans, sur la stabilité des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de la suppression de la taxe d'habitation.

- **Le plan de relance de 100 Md€**

Le plan « France Relance » de 100 Md€ poursuit trois objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire ; une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et de régions.

- **La baisse de 10 Md€ des impôts de production**

Le PLF 2021 instaure une réduction de 10 Md€ de la fiscalité économique locale à partir du 1^{er} janvier 2021. Intégré dans le plan de relance, cette mesure vise à réduire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats, pour redresser la compétitivité et favoriser les relocalisations.

- **La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français**

Après avoir supprimé définitivement la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales des foyers les plus modestes en 2020, la réforme se poursuit en 2021. Ce sera au tour des foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale de bénéficier d'un dégrèvement de 30%. En 2022, cette réduction atteindra 65%. En 2023, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée pour tous les contribuables. La taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue.

En 2021, les régions toucheront une nouvelle dotation de 293 M€ pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation. Les intercommunalités et les départements récupéreront l'affectation d'une fraction de TVA. La part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes. Elle sera répartie grâce à un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national qui vise à garantir la compensation à l'euro près des communes en neutralisant les phénomènes de surcompensation ou de sous-compensation.

- **Les concours financiers de l'Etat**

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de plusieurs dotations :

- La Dotation Forfaitaire des Communes,
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS),
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP),
- La Dotation de solidarité rurale.

La **DGF** est annoncée « stable » à 26,8 Md€ en 2021, avec 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements.

Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) qui augmenteront de 90 M€ chacune, mais aussi au profit des communes d'outre-mer, qui récupèrent 17 M€ au nom d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines.

Les montants **de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**, de la **dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)** et de la **dotation politique de la ville (DPV)** seront reconduits au niveau de 2020.

La dotation de soutien à l'investissement local abondée de 1 Md€

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), créée en 2016 pour aider les collectivités et dont l'enveloppe était de 500 M€ dans la loi de finances pour 2020, a été abondée d'1 Md€ supplémentaire en loi de finances rectificative n°3 (article 29). Le but est d'accélérer la réalisation de nouveaux projets portés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Les modalités ont été précisées durant l'été.

Les crédits doivent soutenir des projets prêts à démarrer rapidement et pouvant être engagés autant que possible en 2020 ou, à défaut, avant le 31 décembre 2021. Des critères d'éligibilité ont été fixés afin d'orienter la relance vers trois priorités : la "résilience sanitaire" (opérations en matière de santé publique, mise aux normes des équipements sanitaires, ou encore travaux sur les réseaux d'assainissement), la préservation du patrimoine public historique et culturel (classé et non classé), et la transition écologique. Dans le cadre de cet objectif, la DSIL pourra financer les opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics, le développement de nouvelles solutions de transport, les initiatives de lutte contre l'artificialisation des sols, ou encore les actions qui visent la relocalisation des chaînes de production en France.

- **Les modifications de la fiscalité locale**

La taxe sur la consommation d'électricité (TCFE) devrait perdre son caractère local au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation des tarifs. Le PLF prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux. L'assiette sera territorialisée mais le taux centralisé.

Les zones de revitalisation rurales (ZRR) et les zones franches urbaines (ZFU) devraient être prorogées pour deux ans.

- **Les autres mesures**

Conjointement à ces mesures prépondérantes, d'autres dispositions figurent dans les PLF 2021 et PLFSS et méritent d'être présentées :

- Le barème de l'impôt sur le revenu au 1^{er} janvier 2021
Il y aura une actualisation du barème pour tenir compte de l'inflation mais pas de nouvelle tranche en 2021.
- La retenue à la source spécifique appliquée aux non-résidents percevant des revenus de source française (salaires, pensions, rentes viagères) est maintenue avec 3 tranches (0%, 12% et 20%). Les revenus d'une autre nature seront taxés plus lourdement (20% dès le 1^{er} euro puis 30% à partir de 27 520 euros).
- La baisse de l'impôt sur les sociétés
En 2021, le taux sera amené à 26,5% pour les entreprises qui réalisent moins de 250 M€ de CA. Au-delà, le taux passera à 27,5%. En 2022, le taux sera identique pour toutes les entreprises et passera à 25%.
- La réforme du calcul des APL
Au 1^{er} janvier 2021, les revenus pris en compte pour le calcul de l'aide personnalisée au logement seront ceux des douze derniers mois glissants contre les ressources remontant à deux ans aujourd'hui.
- La revalorisation des pensions de retraite à hauteur de 0,4%
- Le doublement de la durée du congé paternité au 1^{er} juillet 2021.
Ce congé sera de 25 jours auxquels s'ajoutent les 3 jours du congé de naissance.
- Le malus CO2 pour l'achat de véhicules polluants sera renforcé en 2021.
- La Prime Rénov' élargie
Elle concernera tous les ménages, quel que soit leur niveau de ressources, qu'ils soient propriétaires ou bailleurs.

II. La situation financière de la commune

A. L'évolution des dépenses et des recettes

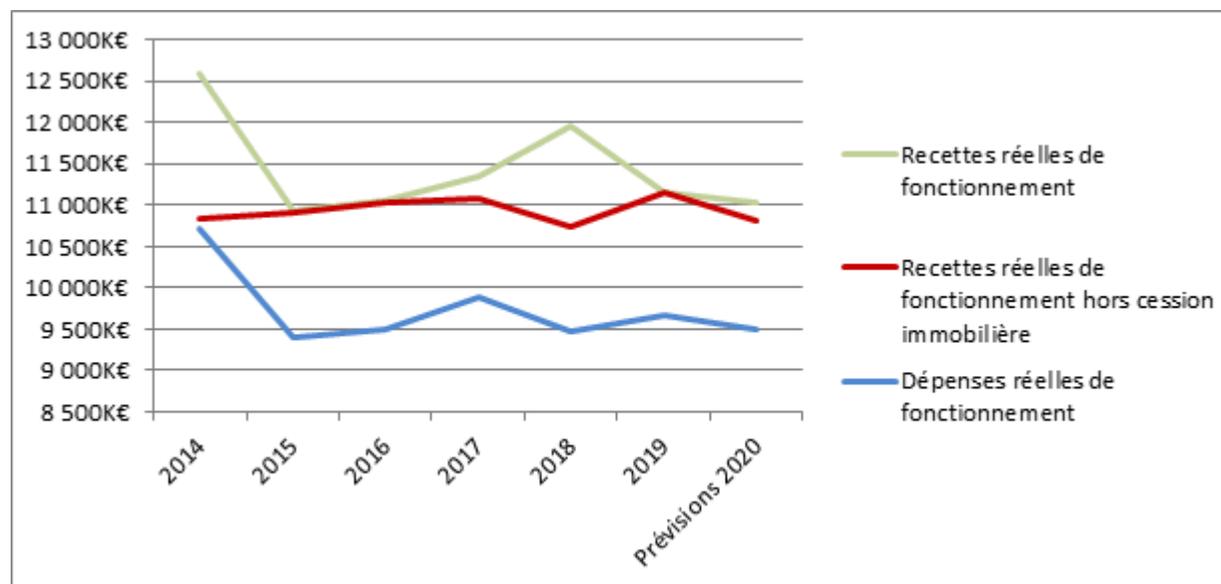
La crise COVID-19 dure depuis le mois de mars 2020. La commune a, dans ce contexte sanitaire difficile, adopté de multiples mesures destinées à garantir la protection des personnes, répondre aux soubresauts de la crise économique actuelle, renforcer le soutien au tissu économique local des commerçants, et a tenté de juguler l'effet de la 2ème vague dans l'attente d'un vaccin efficace.

Les recettes ont été impactées à la baisse. Les dépenses ont, en revanche, été plus élevées sur certains postes en raison des commandes en masques, savons, gels, gants et autres articles nécessaires pour lutter contre la pandémie.

1. Evolution de la section de fonctionnement

Le schéma ci-dessous montre que les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées depuis 2014. Les recettes ont, quant à elles, atteint un point culminant en 2014 et en 2018 grâce à une cession immobilière importante.

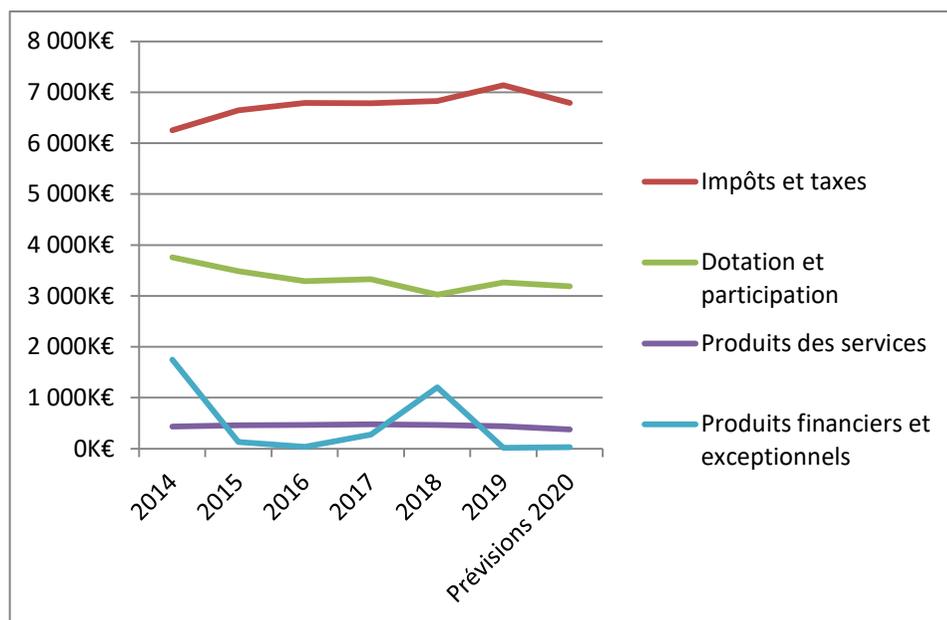
En 2020, malgré le contexte particulièrement difficile, la municipalité devrait dégager un excédent annuel d'environ 1 M€.



a. Des recettes de fonctionnement en mutation

Le tableau ci-dessous retrace les recettes de la commune depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020
Impôts et taxes : taxe foncière et d'habitation, droits de mutation, taxe sur les emplacements publicitaires...	6 251	6 645	6 792	6 786	6 831	7 136	6 964
Dotation et participation : DGF, DSU, dotation nationale de péréquation, compensation de l'Etat...	3 757	3 487	3 289	3 327	3 027	3 267	3 186
Produits des services : redevances (restauration scolaire, ALSH, culture...)	436	459	467	478	465	438	376
Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, participation aux charges du CLB...	139	60	158	204	135	118	117
Atténuation des charges : remboursement de mise à disposition du personnel/congés maladie...	258	162	323	290	288	181	358
Sous Total en K€	10 840	10 813	11 029	11 085	10 746	11 140	11 001
Produits financiers et exceptionnels : cessions immobilières	1 745	128	38	273	1 206	19	27
Total en K€	12 586	10 941	11 067	11 358	11 952	11 159	11 028



❖ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes sont composés :

- des impôts locaux, à savoir la taxe d'habitation, foncière sur les propriétés bâties et non bâties,
- de la fiscalité reversée liée à la Taxe Professionnelle Unique,
- de la taxe sur les logements vacants,
- de la taxe sur les droits de mutation,
- et de la compensation des exonérations fiscales.

Par rapport à 2019, la diminution de cette recette s'explique principalement par une baisse des produits relatifs à la taxe additionnelle aux droits de mutation (-126 K€) et à la taxe sur les emplacements publicitaires (-54 K€). Pour mémoire, la municipalité a voté un abattement exceptionnel sur cette taxe afin de permettre aux entreprises de faire face aux difficultés engendrées par la COVID-19.

Pour rappel, les taux d'imposition de Laxou appliqués, depuis 2005, pour la taxe d'habitation et le foncier bâti sont nettement en-deçà des moyennes nationales.

	Laxou	National
Taxe d'habitation	7,81 %	16,61 %
Taxe foncier bâti	8,02 %	22,74 %
Taxe foncier non bâti	14,30 %	57,79 %

Ces trois taxes sont également les plus faibles de la Métropole du Grand Nancy par rapport aux villes de même strate.

❖ Les dotations et participations

Les dotations perçues par la commune, regroupées sous le nom de dotation globale de fonctionnement (DGF), se décomposent comme suit :

- La Dotation Forfaitaire des Communes (DFC), est la principale dotation de l'Etat versée aux collectivités.
Elle est essentiellement basée sur les critères de population et de superficie.

- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS),
Cette dotation bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent plus de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. L'attribution de cette dotation dépend de plusieurs éléments dont le revenu des habitants, la proportion de logements sociaux et de bénéficiaires d'aides au logement et du potentiel financier. Pour rappel, une baisse du nombre de logements sociaux impacte le montant de la DSUCS.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP),
Cette dotation a pour objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Le tableau ci-dessous indique les différentes dotations perçues depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020
DFC	2 126 486	1 882 268	1 604 419	1 422 637	1 358 903	1 309 498	1 279 010
DNP	34 741	41 689	50 027	45 024	40 522	36 470	32 823
DSUCS	794 994	802 149	810 170	892 579	938 812	1 051 851	1 022 503
Total en €	2 956 221	2 726 106	2 464 616	2 360 240	2 338 237	2 397 819	2 334 336

La commune perçoit moins de DFC et de DNP suite à la baisse des dotations de l'Etat. En 2020 les recettes liées à la DSUCS ont également diminué par rapport à 2019. Pour rappel, la commune compte 35 % de logements sociaux et les bailleurs sociaux sont exonérés de taxe foncière sur ces derniers. La réduction du nombre de logements sociaux dans la commune entraîne une réduction de la DSUCS.

Les participations regroupent les subventions de fonctionnement perçues par la commune.

Il s'agit, d'une part, des participations aux charges de fonctionnement du bâtiment du CILM versées par la commune de Maxéville dans le cadre de la convention des charges du Champ-le-Bœuf. En 2020, la commune a perçu 113 K€ à ce titre. Toutefois, la commune de Laxou est

redevable des dépenses de fonctionnement du gymnase Léo Lagrange, de la ludothèque du CILM et de l'annexe de la mairie de Maxéville pour un montant total de 74,6 K€.

D'autre part, les diverses participations de la CAF sont également recensées dans ce chapitre. Ainsi, il s'agit des subventions perçues dans le cadre du contrat enfance jeunesse (153 K€), de l'aménagement du temps de l'enfant (69 K€), du centre de loisirs (13 K€).

Enfin, ce chapitre comporte également toutes les subventions/participations de fonctionnement perçues par la commune. Par exemple, la commune a perçu des recettes versées par le Syndicat Intercommunal Scolaire (77K€) dans le cadre des participations aux frais de gardiennage de deux complexes sportifs utilisés.

❖ **Les produits des services**

Depuis 2015, la commune perçoit en moyenne 450 K€ tous les ans.

Pour l'essentiel, il s'agit des redevances liées à la restauration scolaire et au périscolaire. Les produits liés au centre de loisirs, aux mercredis récréatifs, à la culture et aux locations de salles sont également recensés dans ce chapitre.

En 2020, la crise sanitaire a contraint la commune à réduire son offre de services pendant plusieurs mois, engendrant ainsi une perte de recettes. Les produits annuels perçus s'élèvent à 376 K€ environ.

❖ **Les autres produits de gestion courante**

Ces recettes sont principalement composées des charges du Champ-le-Bœuf liées aux activités et demandées à la commune de Maxéville dans la cadre de la convention qui lie les deux communes. En 2020, Maxéville a versé 41 K€ à la commune et a facturé 113 K€ à Laxou pour ces activités. Les loyers des bâtiments communaux et les charges afférentes sont également inscrits dans ce chapitre. Pour 2020, ces recettes s'élèvent à environ 72 K€.

❖ **Les produits financiers exceptionnels**

Ces produits sont le fruit essentiellement de cessions immobilières.

Deux importantes cessions immobilières ont été effectuées : la première en 2014 pour un montant de 1 722 K€ et la seconde en 2018 à hauteur de 1 130 K€. Aucune cession immobilière n'a été effectuée depuis.

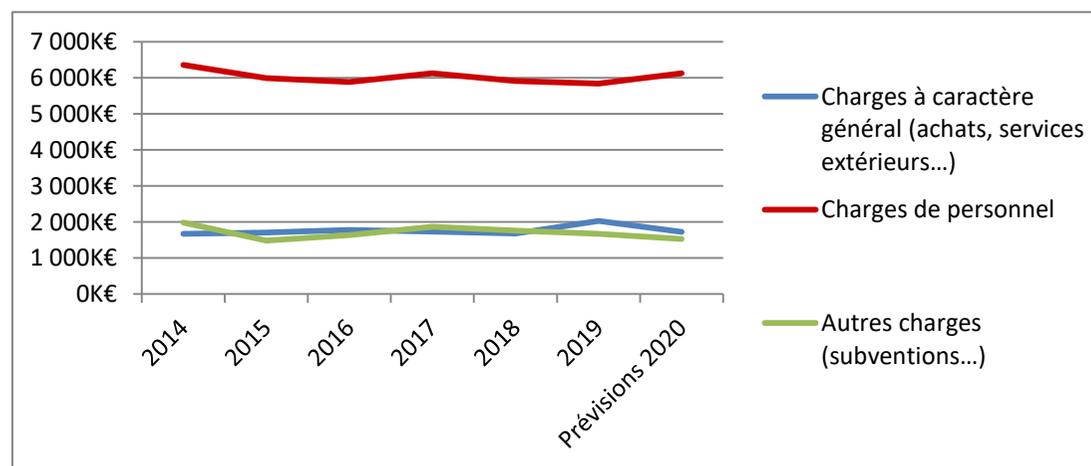
En 2020, la commune a cédé un camion à hauteur de 12 K€ et a perçu des remboursements d'assurance pour environ 15K€.

Des dépenses de fonctionnement contenues

En 2020, la municipalité a réussi à contenir ses dépenses de fonctionnement aux alentours de 9 501 K€ malgré la crise sanitaire.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses réalisées de la commune depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020
Charges à caractère général : achats divers, prestations de services extérieurs, énergie, carburant, assurances...	1 671	1 706	1 774	1 735	1 680	2 026*	1 721
Charges de personnel : rémunération, cotisations, médecine du travail...	6 358	5 989	5 877	6 121	5 910	5 836*	6 119
Autres charges : subventions aux personnes de droit privé, indemnités, frais de mission...	1 984	1 480	1 639	1 870	1 764	1 675	1 526
Charges financières : intérêts d'emprunt...	218	204	142	129	117	108	88
Charges exceptionnelles : secours et dons, bourses et prix...	491	20	11	31	12	13	44
Atténuation de produits	0	0	31	0	0	0	3
Total en K€	10 722	9 399	9 474	9 886	9 483	9 658	9 501



*Depuis 2019, le montant de l'assurance statuaire est imputé aux charges à caractère général et non plus sur les charges de personnel.

❖ **Les charges à caractère général**

La crise sanitaire a contraint la commune à augmenter ses dépenses sur certains postes (produits ménagers...) et à les réduire sur d'autres (repas, prestataires extérieurs, transports...).

En 2020, ces charges sont évaluées à environ 1721 K€.

❖ **Les subventions allouées**

La municipalité est sensible, depuis des années, au tissu associatif local. Elle participe financièrement à son rayonnement via le versement direct et indirect de subventions. En 2020, le montant alloué au tissu associatif local a été équivalent à celui des années précédentes.

Le différentiel entre le réalisé de 2019 et le prévisionnel de 2020 s'explique par la baisse des indemnités aux élus et de la subvention d'équilibre allouée au CCAS. La fréquentation accrue des établissements de la petite enfance a eu pour conséquence une hausse des recettes versées par la CAF en 2020, réduisant d'autant la subvention d'équilibre à verser par la commune.

❖ **Les charges financières**

La collectivité n'ayant pas eu recours à de nouveaux emprunts, les remboursements des intérêts d'emprunt se sont réduits, passant de 108 K€ en 2019 à 88 K€ en 2020.

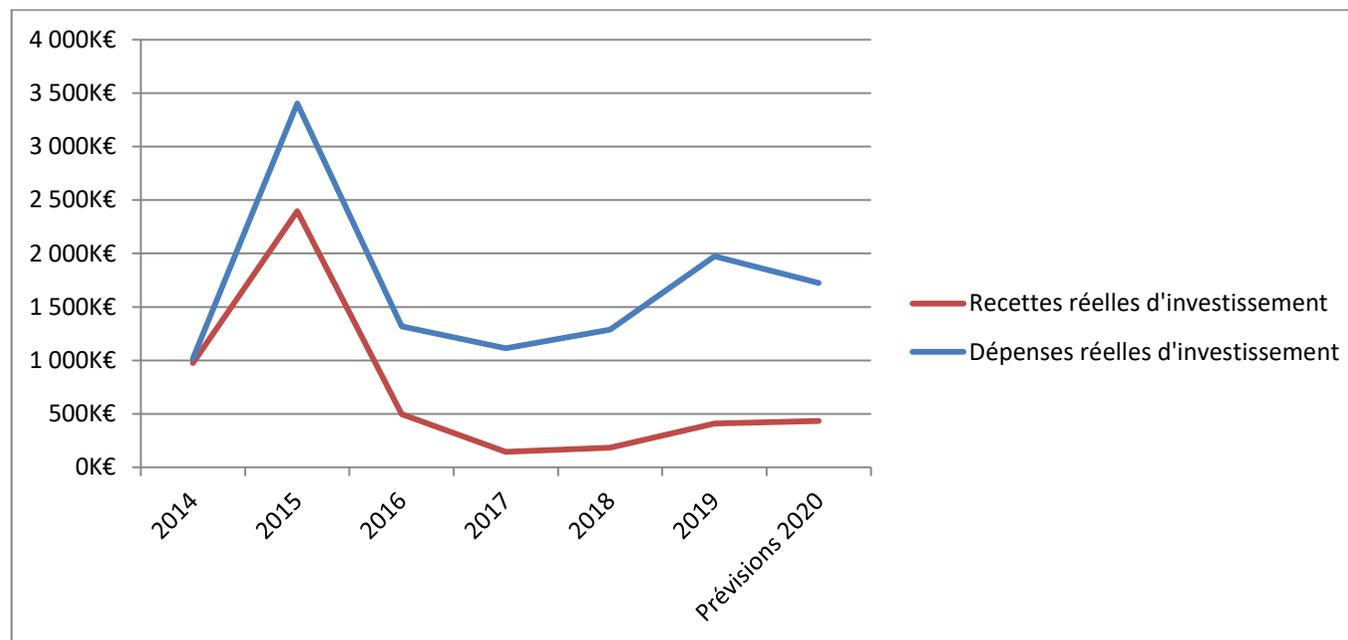
2. Evolution de la section d'investissement

Les recettes d'investissement sont en augmentation suite à la création du site multi accueil Hansel et Gretel.

a. Des recettes d'investissement en hausse

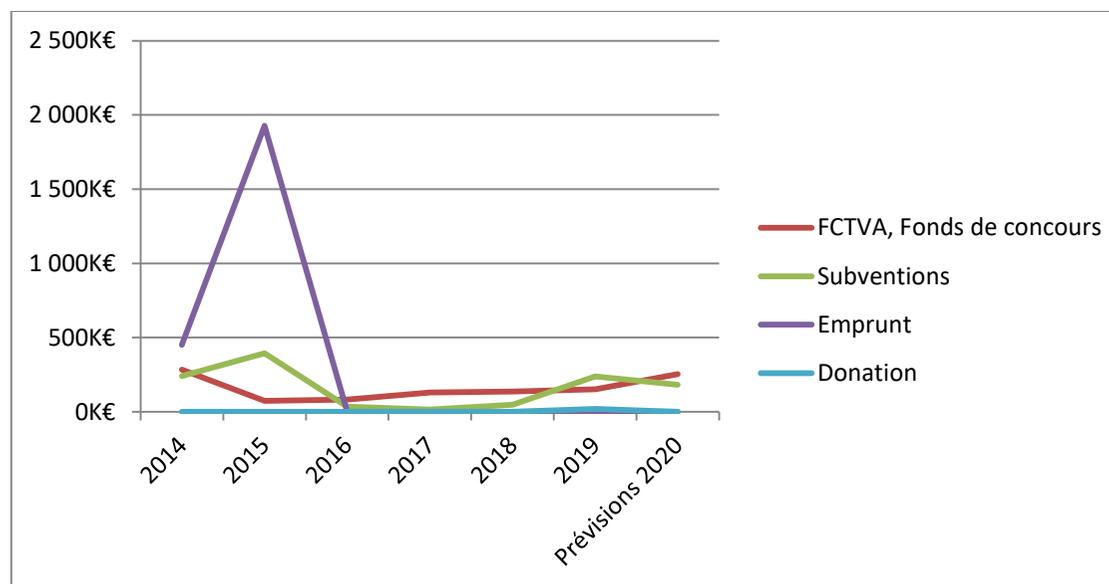
Les recettes d'investissement sont principalement composées du FCTVA et des subventions perçues par la collectivité dans le cadre de projets d'investissement.

Le tableau ci-dessous retrace les recettes perçues par la commune depuis 2014 :



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020
Fonds de Compensation de la TVA, Fonds de concours	285	74	82	130	137	151,4	253,1
Subventions d'investissement	240	395	35	16	49	237,8	182,3
Donation	0	0	0	0	0	20,5	0
Emprunt	450	1 926*	0	0	0	0	0
Total en K€	975	2 395	117	146	186	409,7	435,4

* Recette liée au refinancement de la dette (opération blanche pour la commune).



❖ Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinés à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer. Plus la collectivité investit, plus elle récupère du FCTVA. La dotation ne prend pas en compte le taux réel de TVA acquitté par la commune, mais un taux de 16,404 %, applicable à toutes les dépenses éligibles.

Cette recette est évaluée à environ 253 K€ en 2020.

❖ Les subventions d'équipement

La collectivité est tributaire des politiques d'éligibilité décidées par les partenaires qui co-financent les investissements programmés (FEDER, Conseil Départemental, Métropole du Grand Nancy, ANRU...) ainsi que de leur capacité à tenir leurs engagements dans des délais impartis.

Par exemple, les partenaires financiers de la commune dans le cadre du projet de l'aménagement extérieur de la MVATL ont versé 12K€ à la commune en 2020. Pour mémoire, l'ANRU s'est engagé à participer à hauteur de 360 K€ et l'Agence de l'Eau à hauteur de 62 K€.

La commune a également perçu 167 K€ du FEDER et 2 K€ de la réserve parlementaire dans le cadre du projet du multi accueil HANSEL et GRETEL réceptionné en septembre 2019. Plus de 140 K€ sont encore à percevoir pour cette opération en 2021.

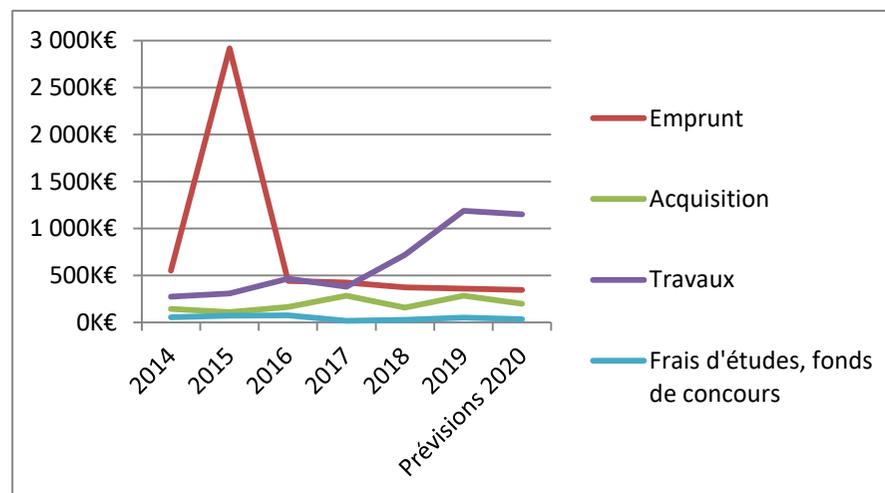
b. Les dépenses d'investissement

En 2020 et malgré le contexte sanitaire, le chantier de la MVATL s'est poursuivi.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses de la commune depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020
Emprunt (capital restant dû)	550	2916*	442	422	372	360	344,9
Acquisition	142	110	164	284	156	283	198,3
Travaux	274	307	465	379	719	1187	1148,8
Frais d'études, fonds de concours	52	70	74	16,8	26,2	50,3	31,8
Acquisition de titres	0	0	0	0	6 <i>(SPL centre de gestion)</i>	26,3 <i>(Agence France Locale)</i>	0
Subvention d'équipement	0	0	0	12,2	9,8	67,4	1,6
Total en K €	1 018	3 403	1 145	1 114	1 289	1 974	1725,4

* Dépense liée au refinancement de la dette (opération blanche pour la commune).



❖ **L'emprunt (capital restant dû)**

Tous les ans, la commune rembourse du capital restant dû dans le cadre des emprunts contractés.

En 2015, le montant particulièrement élevé de 2 916 K€ est la conséquence de la renégociation des emprunts avec la Caisse d'Epargne (1 926K€) et du capital de la dette remboursé (1 016 K€). Dans le cadre de la renégociation, la commune a perçu autant de recette qu'elle a remboursé de capital. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

La commune n'ayant pas contracté ou renégocié de nouveaux emprunts depuis 2016, cette dépense s'amenuise chaque année.

En 2020, la commune a remboursé 344,9 K€.

❖ **Les acquisitions et les travaux**

En 2020, la commune a lancé les travaux pour l'aménagement des extérieurs de la MVATL et la maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau pôle enfance en sus des dépenses d'investissement communales récurrentes liées à l'entretien du patrimoine.

Les acquisitions évaluées à environ 200 K€ ont concerné l'achat d'un camion pour le centre technique municipal, l'aménagement du sentier du Fond de Lavaux, du matériel informatique, divers mobiliers pour les bâtiments communaux et les écoles.

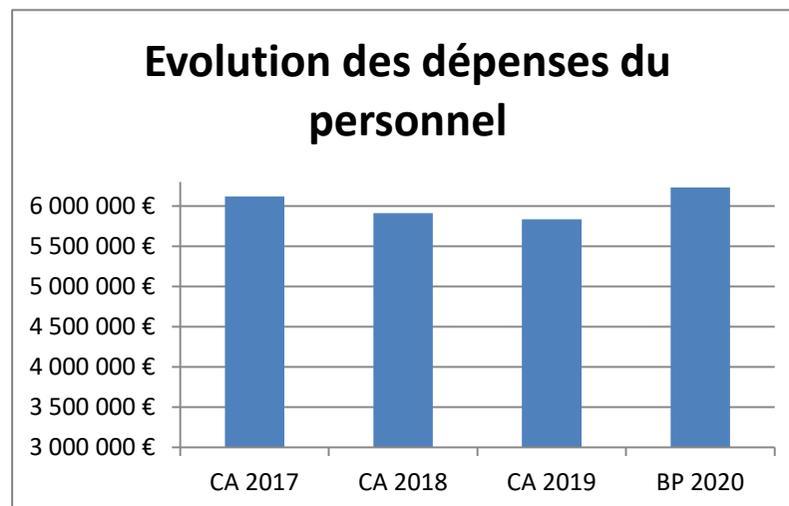
Durant la fin d'année 2020, des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été réalisés à la médiathèque et au stand de tir.

Dans le cadre du développement durable et en anticipation de la Loi EGALIM, la ville a acquis en décembre, pour 18 K€, des récipients en inox remplaçant les bacs jetables en plastique utilisés à la restauration scolaire.

Les aires de jeux du Champ-le-Bœuf et de la Sapinière ont été mises en sécurité et de nouveaux modules y ont été ajoutés.

B. L'évolution des ressources humaines

a. Les dépenses de personnel



Les dépenses de personnel comprennent l'ensemble des traitements et charges sociales des agents employés par la commune, ainsi que les frais de personnels liés à la médecine du travail, à la cotisation de l'assurance statutaire, à la contribution obligatoire auprès du FIPHFP, aux frais de formation, aux honoraires médicaux, à la subvention versée auprès du Comité Social du personnel, ainsi qu'aux autres frais relatifs au personnel.

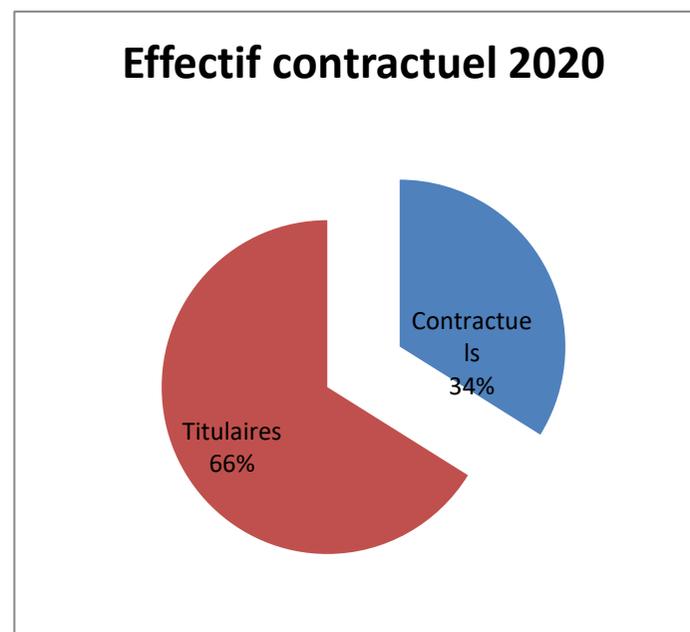
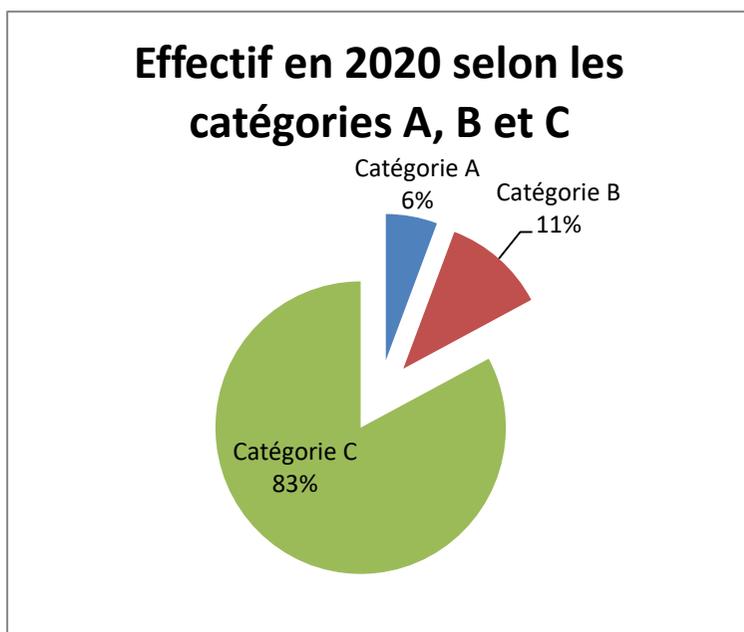
Pour rappel, la réduction des dépenses de personnel en 2019 est due à un changement d'imputation budgétaire de l'assurance statutaire initialement liquidée jusqu'à lors sur le chapitre comptable du personnel (012). Sans cette modification d'un montant de 228 K€, les dépenses de personnel auraient atteint 6 064 K€.

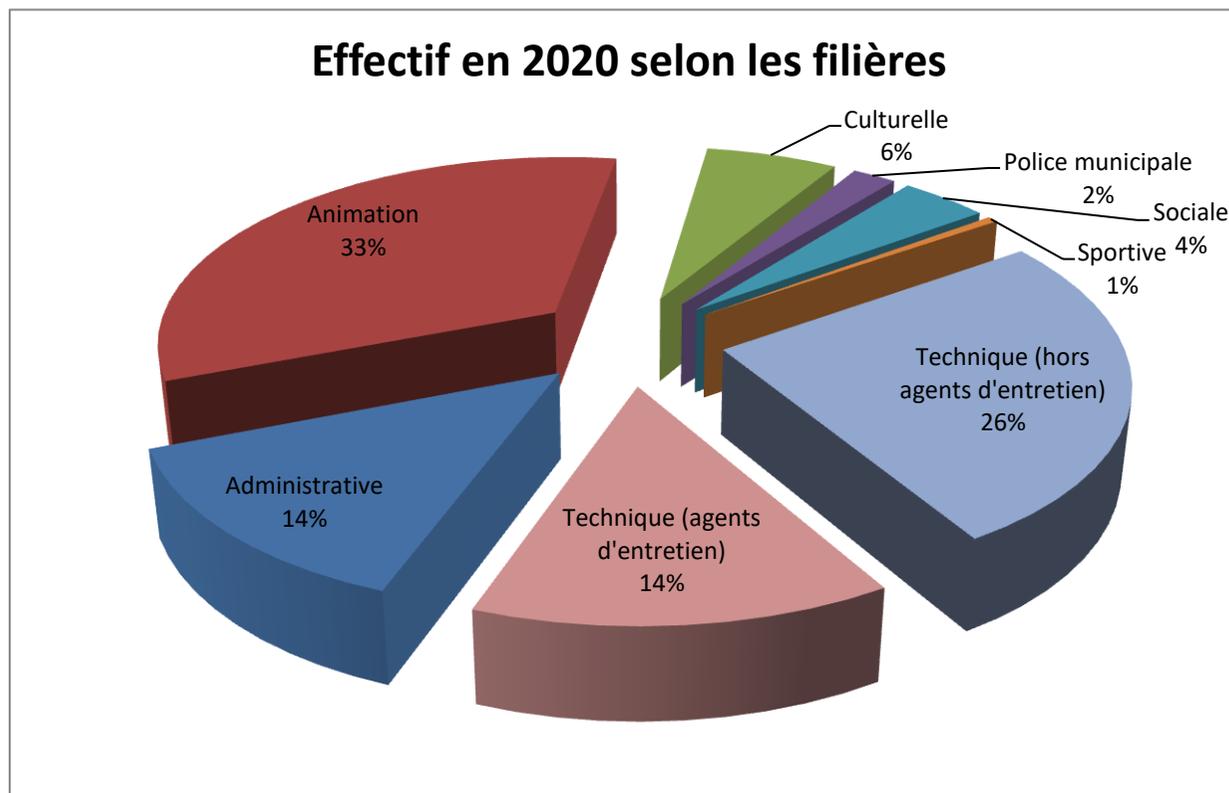
Suite aux critères définis par la municipalité, la mise en place du RIFSEEP n'a pas engendré de dépenses supplémentaires.

Dès septembre 2020, des ajustements ont été opérés au sein des effectifs dont les recrutements d'une ATSEM à l'école préélémentaire SCHWEITZER et à l'école préélémentaire HUGO suite à des ouvertures de classe, le passage à temps complet d'un personnel au service éducation et le passage à temps complet de la quatrième ATSEM de l'école préélémentaire ZOLA.

b. Les effectifs

La Commune compte 192 agents payés au 31 décembre 2020, soit 164 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2020.





c. Le temps de travail et l'absentéisme

Le temps de travail annuel effectif est de 1 568 heures au lieu des 1 607 heures légales. La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 oblige les collectivités à mettre en conformité les protocoles de temps de travail avec la durée légale de 1607 heures un an à compter du renouvellement de son assemblée délibérante et à définir les règles relatives au temps de travail pour une application au 1^{er} janvier 2022 au plus tard. La loi met ainsi fin aux régimes dérogatoires mis en place avant 2001.

L'article 56 de cette même loi décide, un an à compter de sa promulgation, la mise en place d'un protocole relatif au service minimum en cas de grève.

Afin de se mettre en conformité avec la loi du 6 août 2019, un groupe de travail composé d'élus, de représentants du personnel, de la direction générale et des ressources humaines a été constitué à la suite du comité technique du 2 novembre 2020 afin de travailler sur ces sujets.

Les agents d'entretien, les ATSEM, et certains gardiens sont annualisés afin de tenir compte des cycles de travail liés au temps scolaire.

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées est de 6 528 heures en 2020. Le montant brut de la rémunération de ces heures supplémentaires et complémentaires est évalué à hauteur de 88 691 euros.

Le nombre de jours d'arrêt de travail est de 6 360 jours (en jours calendaires) en 2020, dont 196 jours de congés maternité. Le taux d'absentéisme se situe autour de 10,3 %.

d. Les avantages en nature

Les avantages en nature liées aux logements de fonction attribués au titre des nécessités absolues de fonctions sont de 16 K€ en 2020.

Les avantages en nature perçus par les agents disposant d'un logement pour utilité de service public sont évalués à 2 K€ pour 2020.

La commune participe financièrement à la mutuelle de santé à hauteur de 10 euros par mois et par agent, soit un montant évalué à 12 K€ pour l'année 2020.

Au titre des œuvres sociales à l'attention des agents, la commune a versé une subvention de 25 500 € au Comité d'Action Sociale de la ville de Laxou en 2020.

C. L'épargne de la commune et sa capacité d'autofinancement

Depuis 2015, la commune a un taux d'épargne brute supérieur à 8% et une capacité d'autofinancement nette confortable qui s'est faite en partie suite à des ventes immobilières.

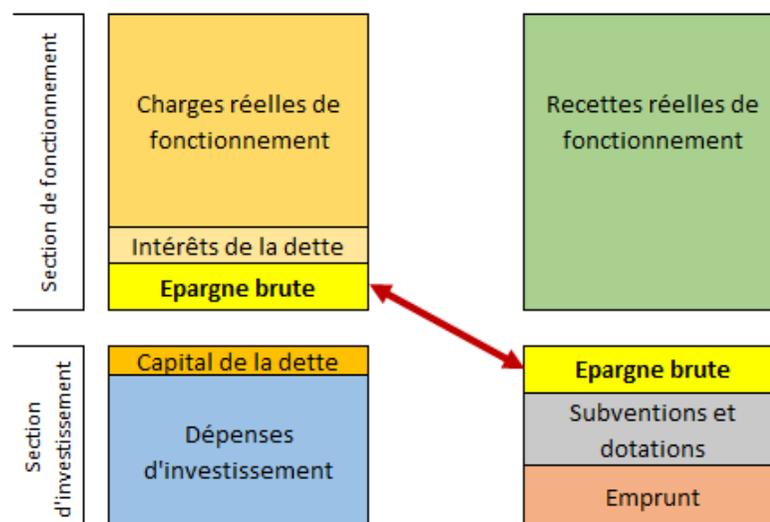
L'excédent de fonctionnement servira à financer les projets à venir d'entretien du patrimoine communal (bâtiments publics dont les écoles, équipements culturels et sportifs, ...), d'achat de matériels et des projets liés aux Rénovations Urbaines des quartiers du Champ-le-Bœuf et des Provinces.

1. Epargne brute

L'épargne brute permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (les recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

L'équilibre sectionnel



Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de l'épargne brute de Laxou depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En K€	206	1 522	1 756	1 357	1 401	1 546

2. La Capacité d'Autofinancement nette de la commune (CAF)

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par la commune et dont elle pourra disposer pour couvrir ses besoins financiers, hors produit de cession immobilière. La CAF nette permet de mesurer la capacité de la collectivité à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements, une fois le capital de la dette remboursé.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la CAF de Laxou :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En K€	-344	533	1 314	935	1 030	1 186

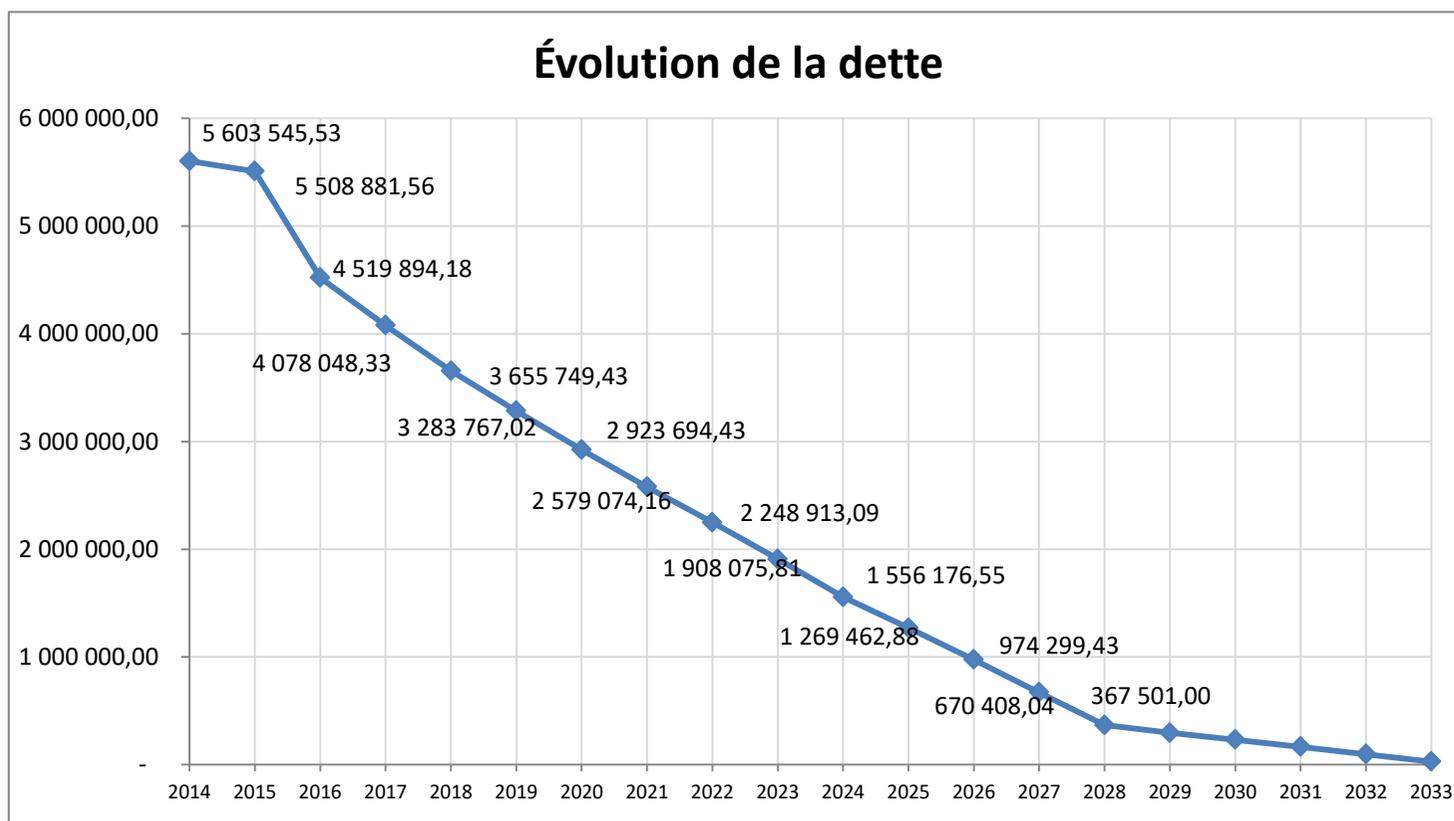
D. La gestion dynamique de la dette à Laxou

1. Le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt représente une source de recettes pour les collectivités locales. Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette (article L.1612-4 du CGCT).

A Laxou, la contractualisation d'emprunt a toujours été limitée et réfléchie afin de maîtriser et sécuriser sa dette.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution de l'annuité de la dette de la commune.



Année	Dettes en capital au 1er Janvier	Annuité	Capital	Intérêts
2014	5 603 545,53	768 519,25	549 226,94	219 292,31
2015	5 508 881,56	1 212 680,76	1 016 384,66	196 296,10
2016	4 519 894,18	590 106,89	441 845,85	148 261,04
2017	4 078 048,33	555 908,87	422 288,76	133 620,11
2018	3 655 749,43	492 239,19	371 982,44	120 256,75
2019	3 283 767,02	468 009,40	360 072,51	107 936,89
2020	2 923 694,43	440 748,91	344 620,27	96 128,64
2021	2 579 074,16	414 962,74	330 161,07	84 801,67
2022	2 248 913,09	414 447,72	340 837,28	73 610,44
2023	1 908 075,81	413 932,54	351 899,26	62 033,28
2024	1 556 176,55	338 027,07	286 713,67	51 313,40
2025	1 269 462,88	295 163,45	337 507,47	42 344,02
2026	974 299,43	336 992,47	303 891,39	33 101,08
2027	670 408,04	326 509,92	302 907,04	23 602,88
2028	367 501,00	87 078,22	72 661,48	14 416,74
2029	294 839,52	74 881,28	63 204,40	11 676,88
2030	231 635,12	74 881,28	65 986,32	8 894,96
2031	165 648,80	74 881,28	68 890,84	5 990,44
2032	96 757,96	71 810,62	68 852,75	2 957,87
2033	27 905,21	28 535,42	27 905,21	630,21

En 2021, la commune sera tenue par 4 emprunts à taux fixe et deux à taux variables.

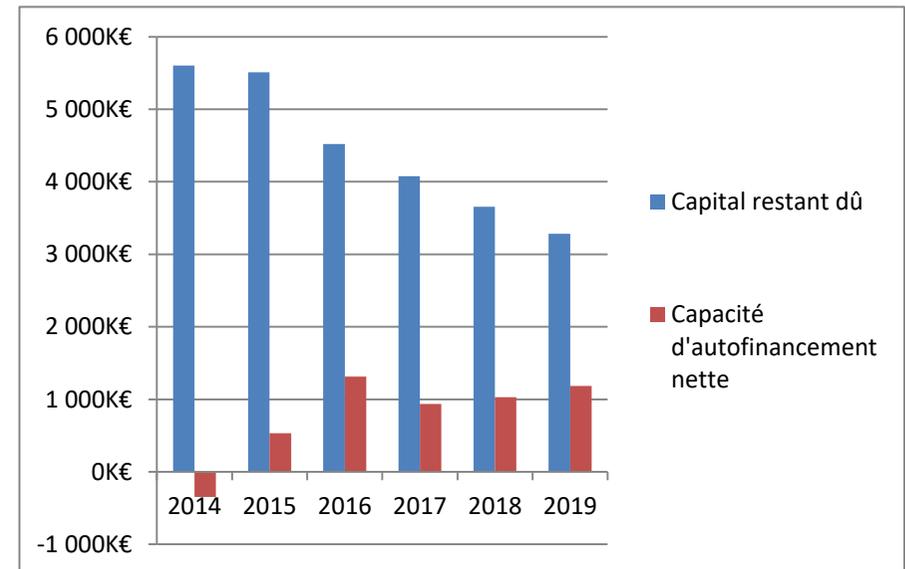
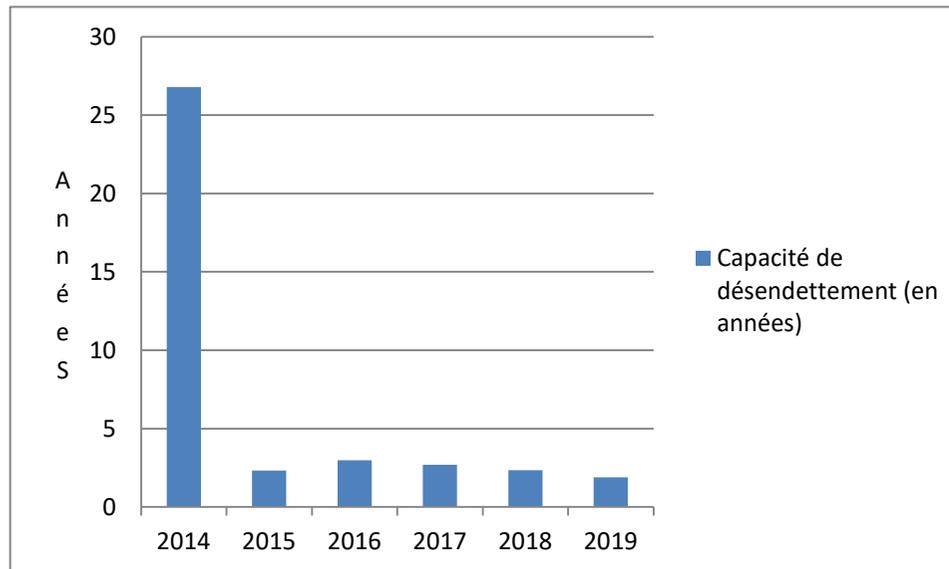
Il est important de noter que la ville ne dispose pas d'emprunts toxiques.

2. Capacité de désendettement

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient plus complexe.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la capacité de désendettement de Laxou depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En années	26,79	2,32	2,97	2,70	2,34	1,89



III. Les perspectives budgétaires et les priorités de la Ville de Laxou

A. Les perspectives budgétaires à court et moyen termes

1. Pour 2021

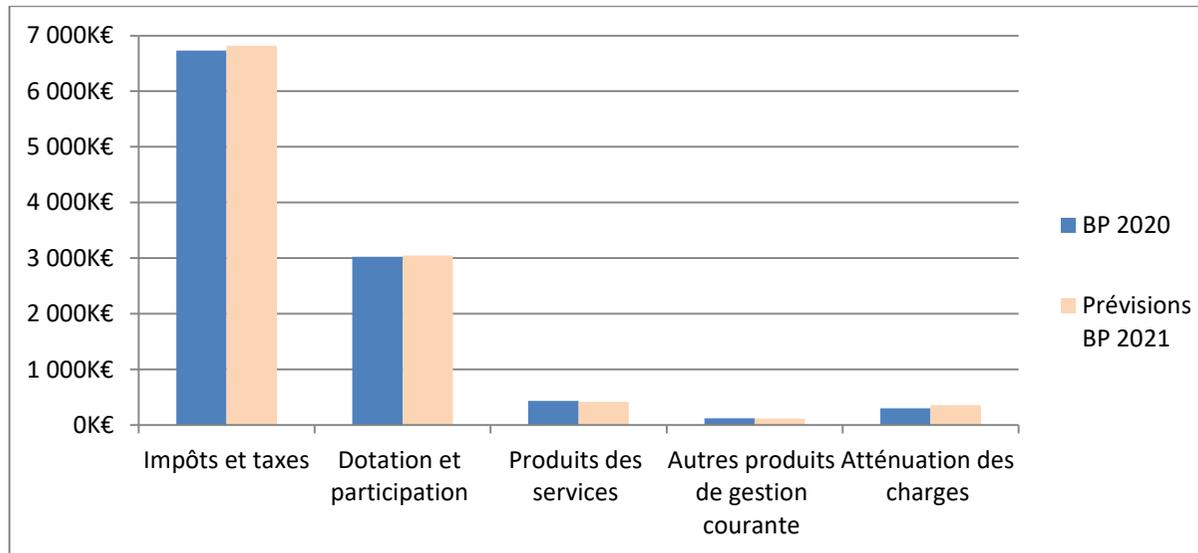
Le budget 2021 sera engagé sur des bases prudentes, en assurant la continuité des activités, en poursuivant les projets et en développant de nouvelles actions innovantes.

A la demande de la nouvelle municipalité, les services auront pour objectif de mettre en place une politique élargie de financements participatifs (mécénat, crowdfunding, ...) et de recherches actives de subventions.

❖ Les recettes réelles globalement en légère hausse

Les recettes prévisionnelles réelles de fonctionnement 2021 devraient être légèrement supérieures à celles 2020, hors recettes exceptionnelles.

	BP 2020	Prévisions 2021
Impôts et taxes : taxe foncière et d'habitation, droits de mutation, taxe sur les emplacements publicitaires...	6 731	6 816
Dotation et participation : DGF, DSU, dotation nationale de péréquation, compensation de l'Etat...	3 022	3 048
Produits des services : redevances (restauration scolaire, ALSH, culture...)	432	414
Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, participation aux charges du CLB...	118	117
Atténuation des charges : remboursement de mise à disposition du personnel/congés maladie...	300	358
Total en K€	10 603	10 753



L'augmentation du prévisionnel des ressources supplémentaires en « **impôts et taxes** » par rapport à 2020 est due à la revalorisation des valeurs locatives, votée annuellement par l'Etat.

Pour 2021, et comme lors des quinze dernières années, **la municipalité s'engage à ne pas augmenter les taux d'imposition locaux** pour préserver le pouvoir d'achat des Laxoviens. Pour mémoire, Laxou est la commune qui a les taux d'imposition les plus faibles par rapport aux communes de même strate au sein de la Métropole du Grand Nancy.

L'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de ressources liée à la réforme de la taxe d'habitation. La compensation sera évaluée par rapport aux recettes perçues par les communes à ce titre en 2017.

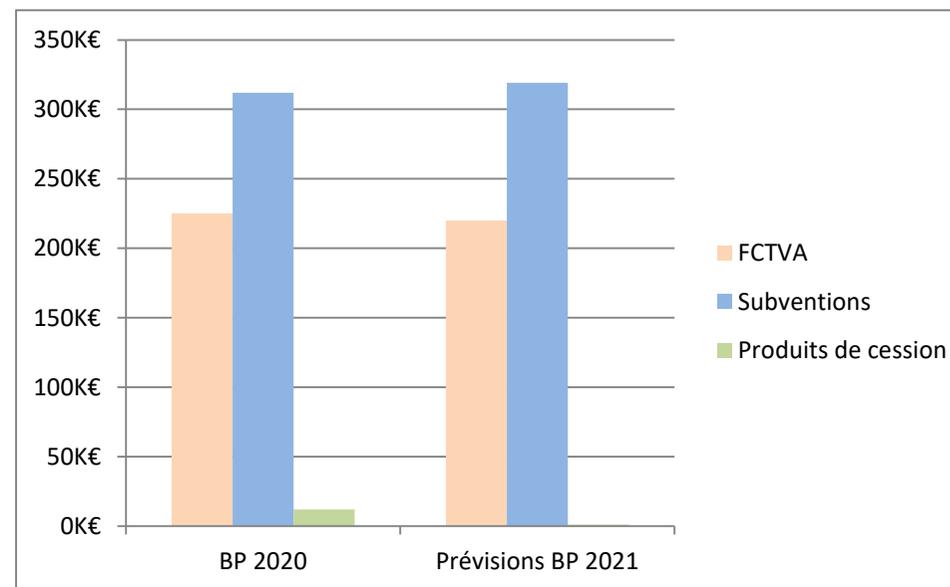
La municipalité étudiera l'évolution des tarifs aux usagers en fonction du coût réel des services.

Les **autres produits de gestion courante** concernent pour l'essentiel les revenus des immeubles communaux (loyers et charges) ainsi que les produits perçus dans le cadre de la convention des charges du Champ-le-Bœuf. Ils devraient être équivalents à ceux de 2020.

L'accroissement des **atténuations des charges** est dû à la revalorisation de la facturation au CCAS du personnel mis à disposition.

Les recettes prévisionnelles réelles d'investissement devraient, quant à elles, être globalement équivalentes à 2020.

	BP 2020	Prévisions 2021
FCTVA	225	220
Subventions	312	319
Produits de cession	12	1
Emprunt	0	0
Total en K€	549	541



D'une part, la commune va solliciter **des subventions** auprès de plusieurs partenaires pour l'aider à financer ses projets d'investissement.

Par exemple, dans le cadre du projet de l'aménagement extérieur de la MVATL, l'ANRU s'est déjà engagé à verser 360 K€ à la commune. En 2021, 270 K€ seront inscrits en recettes nouvelles à ce titre. Il sera également inscrit 49 K€ dans le cadre de la subvention accordée par l'Agence de l'Eau.

En 2021, la commune sollicitera l'Etat pour financer ses projets d'investissement et déposera des dossiers pour percevoir notamment de la dotation de soutien à l'investissement local et de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Des demandes d'aides seront également déposées auprès des partenaires institutionnels : Europe, Conseil Régional, Conseil Départemental, ...

D'autre part, les recettes liées au **FCTVA** devraient être globalement équivalentes pour avoisiner 220 K€ en 2021.

Enfin, la commune disposant d'une capacité d'autofinancement suffisante.

Aussi, elle n'envisage pas de contracter d'emprunt en 2021.

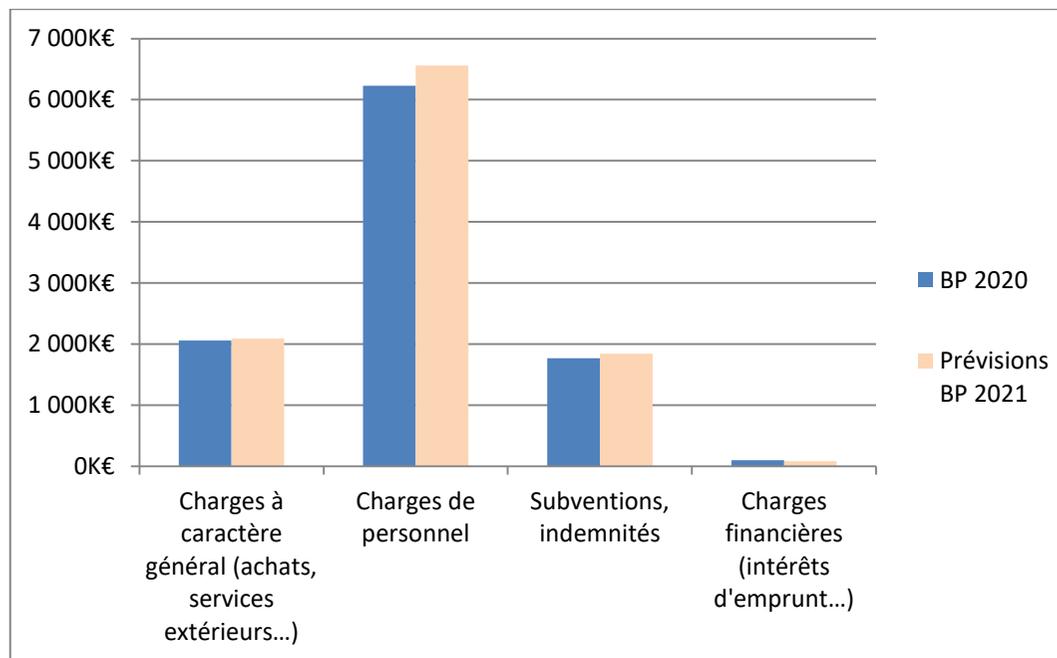
Cette politique de modération relative à l'emprunt depuis 2014 a toujours été réalisée en prévision du financement de la globalité des projets communaux, notamment ceux liés à la Rénovation Urbaine du quartier des Provinces estimés à 22 M€ qui en nécessitera dans les années à venir.

❖ **Des dépenses maîtrisées**

Concernant **les charges de fonctionnement**, la municipalité souhaite maîtriser au mieux ces dépenses.

L'ensemble des dépenses a été examiné scrupuleusement lors des réunions de préparation budgétaire avec les services.

	BP 2020	Prévisions BP 2021
Charges à caractère général (achats, services extérieurs...)	2 056	2 090
Charges de personnel	6 231	6 558
Subventions, indemnités	1 771	1 840
Charges financières (intérêts d'emprunt...)	99	86
Charges exceptionnelles	17	20
Atténuation de produits	10	10
Dotations aux provisions	2	2
Dépenses imprévues	250	250
Total en K€	10 436	10 856



La recherche constante d'économies et d'optimisation du fonctionnement des services municipaux permet une légère augmentation des **dépenses à caractère général pour 2021** en raison d'une hausse de l'estimatif des dépenses liées aux fluides qui avaient été largement sous-estimées au budget prévisionnel 2020.

Les dépenses prévisionnelles de personnel représenteront environ 6,5 M€, soit 60,4 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville. Cette tendance reste équivalente à celle des communes de la même strate (60%).

L'estimation budgétaire pour l'année 2021 en matière de dépenses de personnel comprend plusieurs facteurs qui sont synthétisés ci-dessous :

- L'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est lié aux déroulements de carrières des agents. Il est à noter qu'au 31 décembre de l'année 2020, les plus de 45 ans représentent environ 50% de l'effectif permanent total.
- D'autres critères participent aussi à l'augmentation mécanique du budget prévisionnel de 2021, comme la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2021 (+0,99%).

Les subventions allouées aux associations ne baisseront pas : elles seront maintenues malgré le contexte sanitaire.

La revalorisation de la facturation au CCAS du personnel mis à disposition par la ville entraînera une augmentation de la subvention d'équilibre versée par la commune.

Les charges financières diminueront en 2021 puisque la commune n'a pas et ne projette pas de contracter de nouvel emprunt en 2021. Elles s'élèveront à 85 K€ en 2021, contre 99 K€ en 2020.

Les **dépenses d'investissement** vont se poursuivre selon les capacités financières de la collectivité.

Le remboursement du **capital de la dette s'élèvera à 330,2 K€.**

En 2021, la municipalité propose d'accentuer et relancer son investissement local.

Ainsi, l'ensemble des travaux et des acquisitions envisagées devrait s'élever à environ 1 576 K€.

- La commune va finaliser les travaux pour l'aménagement extérieur de la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre,
- Le projet du pôle enfance dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Provinces verra en 2021 l'attribution de la maîtrise d'œuvre et le lancement des études préalables,
- La municipalité investira dans la mise aux normes de bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite et dans l'entretien de son patrimoine (écoles, Hôtel de Ville, équipements sportifs et culturels, ...).

2. A moyen terme

La municipalité va s'engager dans des projets ambitieux :

- D'une part, le quartier des Provinces va être rénové. Même si la commune va être soutenue par des partenaires financiers (Etat, Métropole, bailleurs sociaux, Département, Région, FEDER, CAF...), le reste à charge de ce projet est évalué à 13 M€ pour la commune. Dans le cadre de ce projet, la commune a instauré un plan pluriannuel d'investissements avec l'aménagement extérieur de

l'espace Claudie HAIGNERÉ, le pôle enfance et le projet de réhabilitation et d'extension du gymnase de l'Europe. Ainsi, les dépenses relatives à ces projets s'échelonnent sur plusieurs exercices.

- D'autre part et parallèlement, la commune va poursuivre la mise aux normes d'accessibilité de tous ses établissements et installations ouverts au public. Les travaux relatifs aux établissements recevant du public restant à réaliser par la commune sont évalués à 135 K€ (groupe scolaire Pergaud et gymnase Sadoul). Concernant les installations ouvertes au public, le complexe sportif Gaston Lozzia et le cimetière de la Tarrère seront également à mettre aux normes.

Concernant les recettes de fonctionnement, il convient de rester prudent.

Le PLPFP « 2018-2022 » prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux, avec notamment l'instauration du ratio de capacité de désendettement. D'autre part, les réformes successives contraignent les collectivités à réduire leurs dépenses, tout en assurant un service public de qualité et élargi. Enfin, les collectivités vont percevoir moins de ressources propres des collectivités (exemple : la réforme de la taxe d'habitation), mais plus de compensations étatiques.

Aussi, le montant de certaines tarifications communales sera adapté : concession funéraire, restauration scolaire en fonction du nouveau marché, garderie périscolaire,

Les recettes d'investissement devraient croître à moyen terme en fonction des dépenses d'investissement : la ville percevra plus de fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et devrait percevoir plus de subventions. En effet, elle a sollicité des cofinanceurs tels que **l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine** qui s'est d'ores et déjà engagée à participer à hauteur de 40% des dépenses sur certains projets. Néanmoins, il convient de rester prudent sur le calendrier de perception de ces ressources.

En effet, la collectivité est tributaire des politiques d'éligibilité décidées par les partenaires qui co-financent les investissements programmés (FEDER, Conseil Départemental, Métropole du Grand Nancy, ANRU, CAF...), ainsi que de leur capacité et volonté à tenir leurs engagements.



Le pôle enfance, décidé dès 2016, est l'un des projets phare du programme : il a vocation depuis l'origine à être le symbole de la transformation du quartier et de son changement d'attractivité. En donnant un nouveau cadre d'apprentissage aux élèves, en adossant à cette école un nouveau multi-accueil facilitant le parcours des enfants et des familles, et enfin en continuant de s'appuyer sur le dispositif de réussite éducative de la commune, **l'objectif est bien de promouvoir l'égalité des chances.**

L'enveloppe budgétaire allouée en 2021 devrait avoisiner les 600 K€.

Enfin, la commune va lancer les études préalables au projet d'extension/réhabilitation du gymnase de l'Europe. **Il s'agit de recentrer les activités sportives (création d'un nouveau dojo à proximité du gymnase de l'Europe) au sein d'un même espace et d'améliorer la qualité des infrastructures.** L'enveloppe prévisionnelle en 2021 devrait s'élever à 69 K€.

2. Préserver un service public de qualité pour tous les laxoviens



- **Un patrimoine entretenu**

Parallèlement à ces projets d'investissement, la municipalité engage des travaux afin d'entretenir son patrimoine et le rendre accessible à tous.

- **Des travaux d'entretien dans les complexes sportifs**

Notamment au stade Gaston Lozzia (reprise du terrain de tennis extérieur n°7, aménagement de douches et de vestiaires, ...)

- **Des acquisitions diverses**

Matériel et mobilier pour les bâtiments communaux, les écoles, la médiathèque, les équipements sportifs et les squares de la ville, du matériel informatique pour les écoles et les services communaux, du mobilier pour les médiathèques, du matériel sportif....

- **Des aménagements et entretiens divers dans les écoles de la commune**

Travaux de réfection de façade, remise en état d'un escalier extérieur, pose de rideaux occultants, installation d'alarme PPMS, remise en peinture de divers locaux...

3. Les affaires scolaires et périscolaires



- L'éducation étant une priorité de l'équipe municipale, des crédits seront consacrés aux écoles. De même, des actions seront mises en place afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Suite à la COVID-19, une réflexion sera menée pour une évolution de l'aménagement du temps de l'enfant (ATE) à la rentrée de septembre 2021.

4. Des bâtiments accessibles à tous



En 2021, la commune souhaite également poursuivre les travaux de mise en accessibilité déjà engagés depuis 2015. Il sera proposé de poursuivre les aménagements dans divers sites de la commune : à la salle Hausermann, dans les locaux de l'ATE au sein du groupe scolaire Schweitzer, à l'église Saint Genès.

5. Garantir un cadre de vie plaisant et paisible et protéger l'environnement

- **Un espace public aménagé**

En 2021, la municipalité souhaite continuer à entretenir et aménager progressivement les parcelles communales de jardin louées aux particuliers (équipement en abris de jardins, récupérateurs d'eau, composteurs, rénovation des clôtures) et poursuivre l'aménagement urbain (table de pique-nique, bancs...).

- **L'aménagement d'une trame verte et bleue**

La trame verte et bleue est une démarche visant à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle.



- **Un entretien quotidien des sentiers**

Les sentiers continueront à être entretenus et la mise en sécurité d'un escalier sera réalisée en 2021.

- **Les mobilités douces**

Ce projet, réfléchi sur l'ensemble du ban communal, permettra de développer tous les modes de déplacements doux (marche, vélo, roller, ...) incluant également l'utilisation des animaux.

Ces modes de transport garantissent des déplacements non émetteurs de CO2 et donc respectueux du climat et de l'environnement.

- **Une meilleure intégration de l'animal dans la ville**

Le comité consultatif « bien-être animal », créé le 4 novembre 2020 a pour objet de réfléchir à la place de l'animal, à son bien-être et une cohabitation harmonieuse, en limitant les nuisances (déjections, bruits, ...).

6. Une commune paisible et prudente

- Fidèle aux engagements votés par le Conseil Municipal en 2016 et 2017, la municipalité souhaite finaliser le projet de « vidéo tranquillité » débuté effectivement en 2018 en implantant les 3 dernières caméras du programme sur le territoire communal en 2021.



La commune va poursuivre sa collaboration avec la Métropole du Grand Nancy dans le cadre de son rattachement au Centre de Supervision Urbain. Ainsi, en partenariat avec la commune, les caméras de vidéo tranquillité de la commune sont exploitées 24h/24 et 7j/7. A noter que la municipalité recrute un policier municipal supplémentaire afin de renforcer les effectifs et permettre une meilleure efficacité de ce service.

- La commune souhaite également poursuivre son engagement auprès de la prévention routière et investir dans des outils de sécurisation. Ainsi, de nouveaux Piétos seront installés sur le territoire de la commune.

7. Des actions en faveur du tissu économique local

- **Une requalification qualitative de l'entrée de ville**

En lien avec la Métropole du Grand Nancy, la ville poursuit sa réflexion sur l'entrée de ville par la Sapinière.



- **Une nouvelle dynamique en faveur des marchés en plein air**

Comme annoncé dans son programme, dès le 25 Septembre 2020, la municipalité a relancé le commerce de proximité en proposant aux laxoviens, les vendredis matin, à nouveau un marché aux Provinces. Celui du Village est amené à se développer et une réflexion est actuellement en cours pour déterminer le site qui accueillera un marché au Champ-le-Bœuf.

- **Soutien des entreprises locales**

En plus de l'abattement de la taxe sur les emplacements publicitaires, la municipalité réfléchit, dans le cadre réglementaire de la commande publique, à faciliter l'accès des entreprises et commerces laxoviens aux marchés publics de la commune.

8. Une offre culturelle et sportive qui n'est pas en reste

- **Une saison culturelle** diversifiée qui s'adresse à tous les publics et toutes les tranches d'âge.

- **L'offre de Cinéma** : une reprise des séances à Pergaud et une réouverture du point de cinéma au Champ-le-Bœuf.

- **De nouveaux projets d'exposition**

Un projet d'exposition « port du masque aux abords des écoles » sera organisé en partenariat avec les écoles.

"De la Culture à la Culture" : nouvelle manifestation en partenariat avec les associations laxoviennes lors d'un week-end de découverte du patrimoine naturel de la commune.

- **La création de la fête du sport** rassemblant les associations sportives laxoviennes durant une semaine.



9. Une prise en compte de toutes les générations

- **Laxou, ville amie des enfants et des aînés**

Consciente de la richesse intergénérationnelle de sa population, la municipalité s'engage sur des actions ciblées pour les enfants jusqu'aux seniors, avec les adhésions à « Ville amie des enfants » et « Ville amie des aînés » qui permettront de mettre en place des dispositifs adaptés favorisant l'accompagnement, l'épanouissement et la lutte contre toute forme de discrimination ou d'exclusion.

- **Création du 1^{er} conseil des aînés laxoviens**

Dans la continuité de l'adhésion à « ville amie des aînés », la municipalité souhaite intégrer la population des seniors et les faire participer activement à la vie démocratique de la commune. La nouvelle municipalité a décidé de proposer la création d'un conseil des aînés qui sera ouvert aux habitants de Laxou de plus de 65 ans souhaitant s'investir pour la commune.

Relais de ses concitoyens, cette instance pourra être également force de propositions auprès des élus, en faisant remonter ou en diffusant toute information utile concernant la vie locale, en faisant connaître les besoins et les souhaits des aînés.

10. La mise en place d'un budget participatif : Co-construire ensemble le devenir de Laxou

L'équipe municipale souhaite mettre en place le premier budget participatif, processus de démocratie participative dans lequel les citoyens peuvent proposer d'affecter une partie du budget de la ville de Laxou, généralement à des projets d'investissement, **qu'ils définissent eux-mêmes, en lien par exemple avec les structures participatives.**

Cette année 2021 sera donc consacrée à la définition des modalités (montant alloué, règlement).

Les projets issus de ce processus démocratique innovant seront proposés au budget 2022.



CONCLUSION

En cette période historiquement et exceptionnellement trouble, la bonne santé financière de la commune lui permet de voir l'avenir avec confiance et sérénité.

Malgré un contexte économique incertain, la municipalité souhaite poursuivre l'investissement local et propose un ensemble d'opérations évalué à près de 2 millions d'euros. Ces investissements porteront sur :

- des opérations d'entretien du patrimoine de la collectivité, dont prioritairement les écoles.
- la poursuite des travaux de mise en accessibilité du patrimoine communal,
- la poursuite du projet de la rénovation urbaine aux Provinces

D'une manière générale, les orientations budgétaires de l'exercice 2021 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préserver la stabilité fiscale, en continuant à réaliser des efforts de gestion tout en s'impliquant dans l'investissement local de manière ambitieuse.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.